

Chèr(e)s collègues,

Durant le mois de juillet 2011, certains collègues nommés à titre provisoire sur un poste ASH ont eu la désagréable surprise de voir, après le mouvement, leur affectation remise en cause. L'IA a pris la décision d'appliquer une mesure : «les personnels qui enseignent dans l'ASH depuis plus de 3 ans sans avoir obtenu l'examen ne peuvent plus être nommés sur ce type de poste.»

Après intervention du SNUipp FSU, du SE Unsa auprès de l'Inspectrice d'Académie et mobilisation des collègues concernés, la mesure a été suspendue pour une année. Elle concernerait à la rentrée 2012, et donc au mouvement de cette année, une cinquantaine de personnes.

Grâce à l'intervention du SNUipp FSU, du SE Unsa lors d'un groupe de travail paritaire au mois de mars 2012, il n'y a plus de nombre d'années d'exercice maximum dans l'ASH ou l'enseignement spécialisé. En revanche, toute personne ayant effectué 3 ans dans l'ASH (sans avoir le CAPA SH) souhaitant continuer, devra, avant le mouvement, adresser un courrier à l'IA par la voie hiérarchique pour demander à être nommée à titre provisoire sur le ou les poste(s) demandé(s) dans le respect du barème. Après avis de l'IEN concerné (de circo ou ASH) l'IA prendra une décision sur la requête¹.

Pour nous, ce virage soumet les collègues visés à l'arbitraire de l'inspection en dehors de tout contrôle par les commissaires paritaires.

Compte tenu de la situation actuelle...

Nous partageons le diagnostic de l'IEN ASH : l'ASH et l'enseignement spécialisé manquent cruellement de personnel formé. Aujourd'hui, les collègues souhaitant préparer l'examen, n'ont pas d'autre choix, pour les options (E,D, F) que de s'y présenter en candidat libre, avec un accompagnement extrêmement rudimentaire. Cette situation entraîne un taux de réussite particulièrement bas à l'examen du CAPA SH (environ entre 0 et 50% en fonction des années et des options contre environ de 50 à 100% dans les autres départements de l'académie), quand les candidats ne renoncent pas en cours d'année à s'y présenter.

Environ la moitié des postes dans l'ASH et de l'enseignement spécialisé sont occupés à titre provisoire, ce qui produit une rotation importante au niveau des équipes éducatives dans des établissements souvent difficiles (seul environ un tiers des personnels non spécialisés reste plus de trois ans sur ces postes). Encore une fois, ce taux est une triste spécificité de notre département.

...le SNUipp FSU et le SE Unsa s'opposent à cette mesure injuste et incohérente.

Ces collègues occupent volontairement ces postes réputés difficiles pour lesquels il y a peu de volontaires. Ils permettent à des néo titulaires (qui se retrouveraient vite affectés sur ce type de poste) de ne pas débiter leur carrière par l'ASH ou l'enseignement spécialisé sans l'avoir demandé, ce qui souvent est source de difficultés, voire de mal être.

Ces personnels ont occupé et rempli leur mission sur ces postes. Certains sans bénéficier de la compensation financière réservée aux spécialisés ont exercé le même travail, ont participé à la préparation des sujets, à la passation et à la correction des CFG pour les 3èmes SEGPA. Ils n'ont bénéficié, pour la plupart, d'aucune formation leur permettant de mieux appréhender leur métier dans l'ASH ou l'enseignement spécialisé. Tous étaient dans l'expectative de perte de leur poste chaque année. Le traitement qui leur est fait nous semble injustifié.

La prise en charge de la grande difficulté scolaire, nécessite des personnels formés et préparés aux différentes difficultés, à leur repérage et aux pratiques adaptées, ainsi qu'au travail en partenariat. Au sein des établissements, cette prise en charge nécessite stabilité et engagement de l'équipe éducative, conformément aux souhaits de leur(s) directrice-eur-s, cette mesure fragilise encore plus cette stabilité.

Notre service public d'éducation se doit de permettre la réussite de tous les élèves, même des plus en difficulté. Pour cela nous nous devons de donner de véritables moyens à l'ASH et à l'enseignement spécialisé.

¹ Sont exclues de ces demandes, les personnels ayant échoué 3 fois au CAPA SH.

Pour l'amélioration des conditions d'enseignement et contre cette mesure, signez et faites signer cette pétition à renvoyer ou à rendre à votre délégué syndical.

Avec le SNUipp FSU et le SE Unsa, nous demandons au plus vite :

- Le retrait de cette procédure inadéquate et le maintien du barème comme seul et unique moyen de participer au mouvement dans l'attente d'une meilleure situation.
- Qu'une réflexion soit menée avec les représentants des personnels au sujet de la formation au CAPA SH, et sur ses conditions de passation.
- Maintient de 2 années supplémentaires sur le poste occupé pour les collègues s'engageant à suivre une réelle formation (d'une durée suffisante et prise en charge sur le temps de travail).

NOM	PRÉNOM	POSTE	SIGNATURE

A Retourner au plus vite au

SNUipp FSU Aisne – 4 rue Proudhon – 02700 Tergnier

SE Unsa Aisne - 16 rue de la comédie - 02100 Saint Quentin

Vous pouvez signer en ligne <http://www.lapetition.be/petition.php?petid=11241>